RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt

Arrêté

Portant nomination au conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro).

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R. 812-6 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro) du 16 mars 2006.

Arrête :

Article 1er

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro) :

1° Au titre des représentants de l'Etat :

Représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur :

– le recteur de l'académie de Bordeaux, ou son représentant ;

Représentant du ministre chargé de la recherche :

– le délégué régional à la recherche et à la technologie, ou son représentant ;

Représentants du ministre chargé de l'agriculture :

– le directeur général de l'enseignement et de la recherche, ou son représentant ;

– le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Aquitaine, ou son représentant ;

2° Au titre des personnalités représentatives des professions et des activités éducatives, économiques et de recherche présentant un lien avec les missions de l'établissement :

– Mme Sandrine CASTAN, chargée de projet, représentante du pôle de compétitivité « Agri Sud Ouest Innovation » en région Aquitaine ;

– M. Bernard FARGES, président du Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux (CIVB) ;

– Mme Odile FARRET, directrice des ressources humaines du Crédit agricole d'Aquitaine ;

– M. Hervé GRANDEAU, président du syndicat des Bordeaux et Bordeaux supérieurs ;

– M. Nicolas LANGLET, directeur du pôle de compétitivité « Xylofutur » ;

– M. Bruno MILLET, directeur de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine ;

– M. Michel MONTET, directeur du pôle végétal, qualité et développement durable de Maïs Adour ;

– M. Hubert de ROCHAMBEAU, président du centre INRA de Bordeaux-Aquitaine ;

– M. Manuel TUNON de LARA, président de l'Université de Bordeaux ;

– M. Jacques WEILL, directeur de Coop de France Aquitaine.

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure des sciences agronomiques de Bordeaux Aquitaine (Bordeaux Sciences Agro) est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le 06 JUIN 2014

Pour le ministre et par délégation :
La directrice générale de l'enseignement et de la recherche,

Mireille RIOU-CANALS